

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	04.12.2017	11h47		DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC	Lié à :(obligatoire) ad 17.143
-------------------------------------	-----------------------------------

Titre : Amendement au postulat de la commission des finances 17.143, du 21 novembre 2017, Il faut rendre de la substance aux communes !

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier les domaines dans lesquels il pourrait rendre des compétences aux communes, tout en leur cédant les moyens financiers qui vont avec. À l'inverse, le Conseil d'État et les communes peuvent également examiner l'opportunité de « cantonaliser » d'autres tâches, dans le même esprit visant à lier moyens financiers et compétences.

En effet, il appert que le simple transfert de points d'impôt, respectivement le report de charges sans compétences y relatives aux communes, aboutit à une perte de substance de la part des communes. Celles-ci, en tant que collectivités publiques souveraines, doivent conserver et récupérer des compétences, ou inversement pouvoir décider de s'en défaire, notamment dans les cas où elles n'ont que peu ou pas de marge de manœuvre.

Motivation (facultatif) :

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Aël Kistler

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mauro Moruzzi	Mireille Tissot-Daguette	Alain Marti
Blaise Fivaz	Laurent Suter	